



OPÉRATION THERMOS OPERATIE

ASBL/VZW

N° entreprise: 0451.619.627

Site web : www.operationthermos.be

N° de GSM : 0471.01.00.25

Mail : info@operationthermos.be

La Charte de l'ASBL

Afin d'assumer sa mission, l'Opération Thermos, les bénévoles et les équipes s'engagent à travers cette charte par laquelle chacun s'engage à respecter un certain nombre de points.

L'objet social de l'association est de venir en aide aux personnes précarisées ou en difficulté financière, sans distinction, notamment en distribuant gratuitement, quotidiennement et sans condition des repas chauds, complets et de qualité à Bruxelles (...), comme mentionné dans l'art. 5 des statuts. L'association poursuit la réalisation de cet objet par tous les moyens à sa disposition et des collaborations qu'elle met en place avec d'autres associations et partenaires privés et publics, afin d'apporter du soutien également dans différents domaines (social, médical, vestimentaire, administratif, de réinsertion, etc.) et de répondre au mieux aux besoins rencontrés par les bénéficiaires sur le terrain et favoriser leur bien-être, leur santé et leur émancipation.

L'objectif final de l'Association est d'œuvrer à la fin du sans-abrisme, et divers projets peuvent être mis en place dans ce but. L'activité principale de l'ASBL reste la distribution de repas complets et chauds (entrée, plat chaud, café/chocolat chaud et dessert) à la Station de métro Botanique de Bruxelles, de 20h à 21h30 max.

L'association s'engage à:

- assurer l'organisation, le planning et la structure des activités de l'asbl ;
- apporter une aide, si nécessaire, aux équipes bénévoles afin qu'elles puissent assumer leurs activités ;
- couvrir les bénévoles « particuliers » par une assurance adéquate ;
- être disponible et à l'écoute des équipes et de chaque bénévole par rapport à ce qu'ils vivent, ce qu'ils ressentent en lien avec leur bénévolat ;
- organiser des rencontres entre les responsables d'équipes ;
- informer les équipes sur les activités et les projets de l'association qu'ils soient à court, moyen ou long terme ;
- accueillir et considérer les équipes de bénévoles comme des collaborateurs à part entière.

Les bénévoles et les équipes s'engagent à:

- accepter les principes de l'association et se conformer à son organisation ;
- assumer leurs engagements dans le planning de l'asbl ;
- assurer avec sérieux l'activité choisie ;
- respecter la confidentialité des informations qui pourraient leur parvenir concernant la vie des bénéficiaires ;
- agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun ;
- agir en collaboration avec les autres bénévoles et équipes et avec l'association.

Nom et signature du bénévole ou du chef d'équipe :